



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-92261>

Département(s) de publication : **67**

Annonce n° **24-92261**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville de Brumath

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Réaménagement de la friche « Simply Market » à Brumath - Concours de Maîtrise d'oeuvre (phase candidature)

**Description** : Concours restreint passé en application des articles L. 2125-1-2°, L 2172-1, L 2430-1 et suivants, R 2131-1 et R 2162-15 et suivants du Code de la commande publique, Les candidats admis à présenter une offre seront amenés à produire une prestation d'un niveau ESQ +, qui donnera lieu au versement d'une prime, La mission de maîtrise d'oeuvre est une mission de base au sens de l'article R 2431-4 du Code de la Commande publique, La mission de maîtrise d'oeuvre comprend en outre les missions SSI, OPC, CEM, ETD et BIM Manager.

**Identifiant de la procédure** : 0c54ecdd-a509-4063-905f-ed34e5f31178

**Type de procédure** : Restreinte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ): 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : 2, rue Geoffroy Richert

**Ville** : BRUMATH

**Code postal** : 67170

**Subdivision pays (NUTS)** : Bas-Rhin ( FRF11 )

**Pays :** France

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Le soumissionnaire doit présenter une offre pour l'ensemble des lots**

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Les autres motifs d'exclusions sont précisés dans le règlement de concours

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Réaménagement de la friche « Simply Market » à Brumath - Concours de Maîtrise d'oeuvre (phase candidature)

**Description :** Le projet porte sur la construction d'un équipement public accueillant un « espace services » (locaux pour différentes associations et entités publiques) ainsi qu'un café associatif et une salle multifonctionnelle, pour une surface utile de 1591 m<sup>2</sup> (cf. programme fonctionnel et technique détaillé). Le maître d'oeuvre aura aussi pour mission de réaliser le plan d'aménagement de la parcelle en vue d'une nouvelle délimitation parcellaire permettant d'accueillir, en plus de l'équipement public objet du projet, environ 4000m<sup>2</sup> SDP de logements et un commerce de 150 m<sup>2</sup> SDP minimum. Le projet de logements et de commerces sera confié à un promoteur via une procédure d'appel à manifestation d'intérêt. La Ville portera un grand intérêt à la logique proposée de la délimitation parcellaire. Parcelle(s) : n°514/76 et n°515/76 section 41 Surface de l'unité foncière : 9979 m<sup>2</sup> Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 6.045.000 € HT en date de valeur juillet 2024, comprenant la démolition et l'aménagement de la parcelle (hors surface (des) parcelle(s) des logements) Calendrier prévisionnel : 37 mois incluant : - Phase conception : 12 mois d'études, y compris période de validation et d'échanges avec le maître d'ouvrage et consultation travaux, à compter de mars 2025 (notification du marché de maîtrise d'oeuvre), - Phase travaux : 1 mois de préparation + 24 mois de travaux à compter de mars 2026, - Mise en service du bâtiment : avril 2028 au plus tard.

**Identifiant interne :** BRU-SIMPLY

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Nom** : Ne peuvent répondre à la présente consultation que des équipes comprenant au minimum les compétences suivantes :

**Description** : - compétence d'architecte : architectes inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85/384/CEE du 10 juin 1985. Le mandataire du groupement devra obligatoirement être architecte, - compétence urbaniste ou aménageur foncier, - compétence économie de la construction, - compétence OPC en phase études et en phase travaux, - compétence d'un ou de plusieurs bureaux d'études techniques structure, fluides (chauffage et plomberie/sanitaire), acoustique, électricité, VRD/paysage, études thermique et dynamique, cuisiniste, - compétence BIM manager, - compétence coût exploitation maintenance, - compétence sécurité des personnes et sécurité incendie, - toute autre compétence jugée utile par le candidat. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de services attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. Dans ce dernier cas, l'équipe se présentera sous forme d'un groupement conjoint avec solidarité du mandataire. Les bureaux d'études et autres spécialistes pourront présenter leur candidature au sein de plusieurs équipes. Toutefois le mandataire d'une équipe ne pourra faire partie d'une autre équipe. Il est précisé que la compétence OPC devra être portée par une société distincte de la société mandataire.

**Utilisation de ce critère** : Utilisé

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** :

**Type** : Autre

**Nom** : Critères de sélection des candidatures

**Description** : - organisation, moyens humains et matériels, - qualité et adéquation des références pour des opérations de complexité et d'importance significatives, comparables à l'objet du présent projet, - capacités économiques et financières : adéquation du chiffre d'affaires annuel de l'architecte mandataire (ou le cumul des chiffres d'affaires annuels respectifs des architectes cotraitant éventuels), qui devra être au minimum de 250 000 € HT.

**Utilisation de ce critère** : Utilisé

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes** :

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 1

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://www.alsacemarchespublics.eu>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions du régime du concours :**

**La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non**

**Prix**

**Valeur de la prime : 40,000 Euro**

**Lieu de réception de la prime : 3**

**Informations complémentaires :** Chaque concurrent ayant remis une offre conforme au règlement du concours recevra une prime d'un montant de 40 000 euros HT soit 48 000 euros TTC. L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires. Le jury se réserve la possibilité de réduire ou de supprimer la prime des concurrents dont les prestations remises seraient jugées incomplètes ou non conformes.

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique : Requise**

**Adresse de présentation :** <https://www.alsacemarchespublics.eu>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des offres :** 26/09/2024 à 12:00

**Informations relatives aux délais de recours :** Recours en référé pré contractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Strasbourg

## **Section 8 - Organisations**

**8.1 ORG-0001**

**Nom officiel :** Ville de Brumath

**Numéro d'enregistrement :** 21670067400015

**Adresse postale :** 4 rue Jacques Kablé

**Ville :** BRUMATH

**Code postal :** 67170

**Pays :** France

**Adresse électronique :** [jean-yves.junger@brumath.fr](mailto:jean-yves.junger@brumath.fr)

**Téléphone :** 0388510204

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Strasbourg

**Numéro d'enregistrement** : 17670005200010

**Adresse postale** : 31 avenue de la Paix

**Ville** : Strasbourg

**Code postal** : 67070

**Subdivision pays (NUTS)** : Bas-Rhin ( FRF11 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

**Téléphone** : 0388212323

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 12472cfc-c6d3-4c29-afa4-4c5aabb6036f - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de concours

**Date d'envoi de l'avis** : 05/08/2024 à 17:47

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 05/08/2024